

Pour publication sur Cyberpresse svp Merci

Soyons rassurés, il n'y aura pas d'abus ou si peu

Réaction au texte de Linda Couture «Ne soyons pas naïfs, il y aura des abus !»

Madame Couture, cessez d'avoir peur et de faire peur inutilement, et soyez rassurée.

Le Collectif mourir digne et libre a rassuré et rassure la population en ce qui regarde l'aide médicale active à mourir, demandée par un mourant qui veut mourir (il en a le droit, non?), éclairé et libre; cette assurance vient du fait que cette aide exceptionnelle sera balisée et contrôlée. Comme en Belgique, là où les soins palliatifs incluent parfois l'euthanasie sous conditions. Ce qui est légal en ce pays, ce n'est pas l'euthanasie, mais la demande d'euthanasie; il est rassurant que la majorité des demandes soient rejetées, ne répondant pas aux conditions définies par la Loi belge.

Ce qui nous rassure et ce qui rassure la Commission parlementaire sur la question de mourir dans la dignité, c'est la conclusion en 2009 de l'Honorable juge-en-chef à la retraite Jean-Louis Baudouin (une sommité juridique au Canada) ayant étudié ce qui se passait en Hollande et en Belgique en matière d'euthanasie : « Les études belges et néerlandaises sur le sujet montrent que le système de contrôle mis en place pour éviter les erreurs (argument dominant des opposants) fonctionne bien et que, s'ils existent, les cas de bavures sont rares ou inexistantes ».

Ce qui nous rassure et ce qui devrait vous rassurer, c'est qu'aucun de ces pays où l'euthanasie sous conditions fait désormais partie des soins palliatifs, ne voudrait revenir en arrière avec une loi criminalisant cette aide médicale à mourir.

Ce qui nous rassure et ce qui devrait vous rassurer, vous et votre Organisme, c'est la vigilance qui sera exercée par nos corporations professionnelles, nos établissements de santé et des services sociaux et leurs comités d'éthique et par les médias. S'il devait y avoir abus, les systèmes d'alarme éthiques retentiraient. À raison.

Rassurant aussi de garder criminels l'euthanasie non volontaire, l'euthanasie ne respectant pas les conditions définies par une Loi de la Santé, le meurtre par compassion, l'aide et l'encouragement au suicide. Une sécurité de plus.

Mes amis médecins belges et hollandais, donnant d'excellents soins palliatifs incluant parfois l'euthanasie sous conditions, me rassurent énormément. Ils sont souvent d'excellents parents et grands-parents, «ne faisant même pas mal à une mouche». De grands humanistes et de respectueux humains, quoi !

Rassurante est notre population du Québec. Année après année, sondage après sondage, depuis plus de 15 années, elle ne cesse d'être d'accord très majoritairement avec l'aide médicale active à mourir, si nécessaire et si demandée par le mourant qui veut mourir plus dignement, respecté jusqu'à la fin. Oser encore dire que la population ne sait pas à quoi elle répond lors de ces sondages est une forme d'abus et de malhonnêteté.

Quant à cette aide, rassurantes sont aussi les positions du Collège des médecins du Québec, du Barreau du Québec, de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, du Conseil pour la protection des malades, du Regroupement québécois des comités des usagers ...

Rassurante est l'ouverture du Réseau des soins palliatifs du Québec par son invitation du sociologue Jacques Roy pour sa conférence d'ouverture à Trois-Rivières, les 30 et 31 mai, lors de son 21^e congrès. Pour mieux prendre acte des tendances sociétales à venir.

Très rassurante est l'hypothèse de la diminution drastique du nombre des suicides chez les personnes âgées et chez celles en fin de vie (ce qui est fort dramatique pour tous), grâce à cette assurance-fin-de-vie que le médecin t'aidera activement à mourir, à ta demande expresse, si nécessaire et si conforme aux conditions définies par la Loi.

Avec ce que vous proposez, vous et votre Organisme, soit le refus total de toute aide active à mourir, il y aura toutes sortes d'abus et en grand nombre. Ce ne serait pas du tout rassurant pour personne. À vouloir radicalement prêcher le bien et la vertu, vous enlevez le mieux et le respectueux aux finissants de la vie.

À vouloir tant imposer aux autres LE Bien, vous en arrivez à des abus de pouvoir et de domination. Le libre choix et le respect du seul intérêt de la personne en fin de vie éloignent efficacement les abus, les rendant quasi inexistantes.

Yvon Bureau

Travailleur social

Consultant bénévole pour un mourir digne et libre

10150, rue de Bretagne

Québec (Québec)

G2B 2R1

418 843 8807

ybbureau@videotron.ca

www.yvonbureau.com

www.collectifmourirdigneetlibre.org

<http://www.collectifmourirdigneetlibre.org/blog.php>

Québec, 14 juin 2011